



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 27 JANVIER 2022
PV N. 24 par voie électronique

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : Mme GARESTIER S. - MM. LATOUR M. - HALLOT JF – TALABOT F - OSMAN C.

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

La commission a procédé à la mise à jour de 90% des rencontres non jouées.

DEPARTEMENTAL 1 :

Statut des éducateurs : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

- Poule A** : Rencontre N. 50028.2 AS Eymoutiers / USECC 2 du 23/01/22, suite au rapport de l'arbitre de la rencontre notifiant l'impraticabilité du terrain, la commission fixe la **rencontre à jouer le dimanche 20 février**.

DEPARTEMENTAL 2 :

- Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2) , sous peine de



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- sanctions sportives et financières. Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

DEPARTEMENTAL 3 :

- Poule B** : Rencontre **Limoges JS Lafarge 3 / Limoges Foot 2** du 16/01/22.

Le club de limoges Lafarge sera débité de la somme de 19 € pour feuille de match non informatisée.

- Poule D** : Rencontre N. 50449.2 **US Vayres / Cognacois FCCL** du 22/01/22, suite au rapport de l'arbitre de la rencontre notifiant l'impraticabilité du terrain, la commission fixe la **rencontre à jouer le samedi 12 mars.**
- Poule C** : Rencontre N. 50384.2 **US La Roche l'Abeille 2 / Foot Sud 87 2** du 23/01/22, suite au rapport de l'arbitre de la rencontre notifiant l'impraticabilité du terrain, la commission fixe la **rencontre à jouer le dimanche 17 avril**

DEPARTEMENTAL 4 :

- Poule E** : Rencontre **US Veyrac 3 / US Vayres 2** du 16/11/22.
Au vu de la feuille de match et du rapport de l'arbitre,
La commission,
 - Prend note du forfait de l'US Vayres
 - Et enregistre le résultat suivant :

➤ **US Veyrac 3** : 3 (3 pts) / **US Vayres 2** : 0 (- 1 pt).

Le club de l'US Vayres sera débité de la somme de 75 € pour son 2^{ème} forfait en championnat.

- Poule C** : Rencontre N. 50646.2 **AS Eymoutiers 3 / La Croisille Linards 2** du 23/01/22, suite au rapport de l'arbitre de la rencontre décidant l'arrêt du match à la 5^{ème} minute pour impraticabilité du terrain, la commission dit **rencontre à rejouer le dimanche 20 février.**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

COUPE HAUTE-VIENNE – CHALLENGE DU DISTRICT – CHALLENGE DES RESERVES :

La commission demande aux clubs détenteurs des coupes départementales pour le compte de la saison 2018-2019 de les ramener au district de football de la haute vienne, au plus tard le 15 février.

- **Coupe Haute-Vienne** : AS Panazol
- **Challenge du district « Marcel Pailler »** : AS Nexon
- **Challenge des réserves** : SA Le Palais
- **Challenge Georges Var** : Les épis de Royères.

La commission a procédé aux tirages au sort des coupes de la Haute-Vienne, Challenge du district « Marcel Pailler » et Challenge Georges Var.

Coupe Haute Vienne :

Calendrier des coupes (sous réserve de report de journées) :

- 1/16^{ème} de finale coupe de la Haute-Vienne : samedi 12 et dimanche 13 février.
- 2^{ème} tour Challenge du district « Marcel Pailler » : samedi 12 et dimanche 13 février.
- 1^{er} tour Challenge Georges Var : samedi 12 et dimanche 13 février.
- 1/16^{ème} de finale du Challenge des réserves : samedi 12 et dimanche 13 février.

➤ Tirage au sort le Mercredi 2 février à 18h.

Les clubs désireux recevoir une ½ finale de la coupe de la Haute-Vienne sont priés de faire acte de candidature auprès du district par mail, **au plus tard le 15 mars.**

Prochaine réunion Mercredi 2 février.

Le Président
Mounir SISSAOUI

La Secrétaire de séance,
Sophie GARESTIER